

**Propositions pour la mise en œuvre des priorités
relatives à la coopération interuniversitaire
approuvées lors du IXe Sommet
des Exécutifs de la Grande Région**

Rapport de la mission confiée à l'Université de Liège
par Madame la Ministre Marie-Dominique Simonet

Isabelle Halleux, Patricia Petit
Chargées de mission : Brigitte Ernst, Cathy Le Baron

Juillet 2007

(Convention ULg - ASBL Equipe technique INTERREG Wallonie-Lorraine-Luxembourg)

Sommaire

1.	OBJECTIFS	2
2.	METHODOLOGIE.....	3
3.	DEFINITIONS.....	5
4.	ELEMENTS CONTEXTUELS A PRENDRE EN COMPTE	7
4.1.	LA COOPERATION UNIVERSITAIRE EXISTANTE	7
4.2.	LA MISE EN PLACE DU PROCESSUS DE BOLOGNE.....	7
4.3.	LA DIVERSITE DES IES	8
4.4.	LES PROGRAMMATIONS EUROPEENNES 2007-2013	8
5.	ANALYSE ET RECOMMANDATIONS.....	10
5.1.	FORMATION ET MOBILITE	11
5.1.1.	<i>Formation et mobilité des étudiants.....</i>	<i>11</i>
5.1.2.	<i>Formation et mobilité des doctorants</i>	<i>12</i>
5.1.3.	<i>Formation et mobilité des enseignants.....</i>	<i>14</i>
5.2.	CAPACITES TRANSVERSALES ET EMPLOYABILITE	15
5.3.	INNOVATION ET VALORISATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE.....	16
5.4.	PARTAGE D'INFRASTRUCTURES	17
5.5.	QUALITE ET GOUVERNANCE.....	17
6.	FREINS A LEVER.....	19
6.1.	AU NIVEAU IDENTITAIRE.....	19
6.2.	AU NIVEAU LEGAL	19
6.3.	AU NIVEAU OPERATIONNEL	20
7.	MISE EN RELATION AVEC LES AUTRES THEMES PRIORITAIRES (ECONOMIE ET INNOVATION, COOPERATION TERRITORIALE).....	21
8.	SYNTHESE	23
9.	ANNEXES	24
	ANNEXE 1 - REFERENCE A DES TRAVAUX ANTERIEURS.....	25
	ANNEXE 2 – PROTOCOLE D'ENTRETIEN	28
	ANNEXE 3 – LISTE DES IES DE LA GRANDE REGION	31
	ANNEXE 4 – SYNTHESE DES ENTRETIENS.....	35
	ANNEXE 5 – FINANCEMENTS EUROPEENS DISPONIBLES	42

1. Objectifs

Depuis le 1^{er} juin 2006, la Région Wallonne et les Communautés française et germanophone de Belgique exercent conjointement la présidence de la Grande Région Sarre - Rhénanie Palatinat - Lorraine - Luxembourg - Wallonie. C'est dans ce contexte que la Présidence wallonne a donné à l'Université de Liège la mission d'étudier comment mettre en œuvre les priorités en matière de coopération interuniversitaire approuvées lors du IXe Sommet des Exécutifs en 2006. Les thèmes soumis à l'analyse sont :

- la mobilité des étudiants et des enseignants ;
- les co-tutelles de thèses ;
- la formation continue ;
- la valorisation de la recherche ;
- l'information relative à l'offre de formation.

La mission de l'ULg s'inscrit ainsi dans la continuité des décisions et actions des exécutifs de la Grande Région, s'appuyant sur les réalisations conjointes existantes entre institutions universitaires et sur les documents et inventaires disponibles (Annexe 1). Elle se situe dans le contexte du processus de Bologne qui, alors qu'il fixe l'environnement global de l'enseignement supérieur, n'est aujourd'hui pas mis en place de manière uniforme dans la configuration pluri-étatique et plurirégionale de la Grande Région.

Il s'agit donc pour l'Université de Liège de **faire émerger**, en impliquant l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur (IES), **des pistes d'actions concrètes et structurantes, conduisant à une collaboration interuniversitaire pérenne**, et de **mettre en regard les sources de financement européen qui pourraient les soutenir**. Sans négliger de **pointer les freins à leur accomplissement**.

*Par **pistes d'actions concrètes**, on entend la proposition de lignes de programmes finançables par l'Union Européenne permettant à plusieurs institutions d'enseignement supérieur (IES) de déposer conjointement des projets signifiants. Il est en effet important de laisser la place à l'initiative et à la diversité, considérant que les approches bottom-up sont souvent celles qui conduisent à la qualité et à la pérennité.*

2. Méthodologie

L'ULg a choisi d'interroger les institutions d'enseignement supérieur pour faire émerger les pistes d'actions de manière concertée, en abordant de manière ouverte des questions relatives :

- aux mécanismes permettant d'augmenter l'attractivité des formations dispensées (mobilité, co-diplomation, complémentarité des institutions) ;
- aux formations dont la qualité, la diversité ou la stabilité pourraient être accrues par des synergies transfrontalières ;
- aux possibilités de mise en commun de ressources existantes pour développer l'employabilité des étudiants, partager des infrastructures scientifiques performantes, valoriser de manière optimale les résultats de la recherche universitaire ;
- aux initiatives institutionnelles fédératrices en Grande Région (mise en réseau, gouvernance, qualité).

Les missions d'enseignement et de service à la communauté des IES sont ainsi abordées lors des entretiens, alors que celles de recherche – importante s'il en est – ne sont abordées qu'à travers la valorisation des résultats. Il apparaît en effet que la collaboration universitaire en matière de recherche, basée sur l'excellence et des compétences spécifiques, dépasse largement l'espace de la Grande Région et s'appuie sur des propositions compétitives introduites en réponse à des appels ciblés pour lesquels les IES sont des partenaires européens parmi d'autres. La participation des universités au développement régional, via la création de spin-offs, l'intermédiation avec les entreprises, ... doit être mise en perspective, quant à elle, en lien avec le volet "économie".

L'étude se structure en 4 phases distinctes :

- élaboration d'un protocole d'entretien, sorte de guide de communication abordant et explicitant les différentes questions posées aux IES (Annexe 2);
- concertation individuelle avec les responsables (autorités des IES : recteurs, directeurs, responsables des relations internationales, responsables de l'enseignement) de 18 universités et hautes écoles déjà impliquées dans la collaboration interuniversitaire interrégionale ;
- concertation large avec l'ensemble des IES de la Grande Région (Annexe 3), lors d'une rencontre commune (Liège, 4/6/2007) ;
- rapport et suggestions, intégrant des propositions de lignes de projets, avec mise en rapport des financements européens accessibles pour ceux-ci et identification des freins à la collaboration interuniversitaire souhaitée.

Postulat de base :

L'étude veut retenir des pistes d'actions donnant une valeur ajoutée significative aux parties prenantes :

- apporter aux étudiants des offres de formations complémentaires et/ou supplémentaires et la possibilité d'acquérir de capacités transversales pertinentes augmentant significativement leur employabilité ;
- permettre aux IES d'élargir leur catalogue de formations et de public cible sans devoir s'engager dans des démarches trop coûteuses ou contraignantes ;
- renforcer les interactions entre les priorités retenues par le pouvoir politique (formation et employabilité, mise en réseau et compétences nouvelles / capacités transversales, ...) pour lui permettre de rencontrer ses objectifs stratégiques dans l'Espace de l'Enseignement Supérieur de la Grande Région.

Les pistes d'actions à recenser pour être concrètes et pérennes, doivent s'inscrire dans la poursuite de ce qui vaut la peine d'être poursuivi et dans le développement de ce qui vaut la peine d'être créé pour multiplier les réalisations, en tenant compte des moyens offerts par les programmations européennes : mobilité plutôt que création de filières, formations liées à l'employabilité, liens université-milieu professionnel. Pour être retenues, elles doivent rencontrer l'intérêt des institutions (auto-financement à terme), s'appuyer sur la connaissance mutuelle et privilégier la "spécialisation convergente" : additionner les diversités plutôt que ramener à un modèle commun, éventuellement unique.

*Remarque : Cette étude n'a pas de prétention scientifique, si ce n'est qu'elle constitue une **démarche rigoureuse d'analyse** : il s'agit de recueillir des informations et des avis sur des thématiques interinstitutionnelles et internationales pertinentes.*

*Nous nous sommes astreints à un devoir strict de **confidentialité**. Les **informations et avis recueillis ne sont publiés que sous forme de compilation de réponses aux questions posées (Annexe 4).***

3. Définitions

Il est apparu lors des entretiens que le dialogue avec les partenaires est parfois compliqué par une interprétation différente de certains termes. Il nous semble dès lors important de les définir pour ne pas laisser s'installer d'ambiguïté à la lecture de ce rapport, en situant ces définitions en dehors de tout contexte légal donnant des acceptions parfois spécifiques et non harmonisables. Voici donc le sens que nous donnons dans ce rapport aux termes suivants :

Institution d'enseignement supérieur (IES) :

Les institutions d'enseignement donc nous parlons ici sont celles qui dispensent au moins les formations de 1^{er} et 2^e cycles selon les recommandations 3-5 du processus de Bologne. Il n'est pas tenu compte des spécificités des institutions d'enseignement de promotion sociale, même si certaines propositions – notamment la mobilité – peuvent leur être étendues.

Etudiant :

Par étudiant on entend tout étudiant ou doctorant inscrit dans une IES de la Grande Région bénéficiant d'enseignements de plein exercice.

Mobilité étudiante :

Séjour dans une IES étrangère effectué par un étudiant, lui permettant d'obtenir des crédits de formation et une expérience de découverte et d'ouverture interculturelle. Dans le contexte de la Grande Région, celui-ci n'est pas nécessairement assorti d'une obligation de pratiquer une langue étrangère. Un stage à l'étranger, en entreprise ou dans une IES, est assimilé à de la mobilité pour autant qu'il soit valorisable en crédits au sein du cursus suivi. Ces modalités étant établies par une convention entre institutions.

Mobilité enseignante :

Dispense de cours dans une IES de la Grande Région autre que celle dans laquelle l'enseignant est titularisé. Celle-ci est considérée comme davantage porteuse si le professeur peut s'intégrer dans l'IES visitée. Les formations de courte durée (<= 1 journée), même récurrentes, sont considérées comme occasionnelles et appelées par opposition "conférences".

Co-diplomation :

Résultat d'une reconnaissance mutuelle de formation dispensée conjointement entre IES. La formation peut être commune ou négociée; elle est toujours formalisée par une convention et conduit soit à la délivrance d'un seul diplôme (diplôme conjoint), soit à la délivrance de plusieurs diplômes (double, triple diplôme), chaque institution délivrant le sien.

Co-tutelle :

Responsabilité conjointe de promoteurs d'institutions différentes pour la direction de travaux de doctorat conduisant à une co-diplomation, formalisée dans une convention de co-tutelle.

Cursus commun :

Formation conjointe organisée entre IES ayant comme particularité une intégration totale des enseignements, qui rendent indistincte pour l'étudiant l'appartenance à l'une ou l'autre IES. L'étudiant s'inscrit plutôt à un programme qu'à une IES, séjourne éventuellement

dans plusieurs institutions au sein d'un même groupe d'étudiants et reçoit un diplôme décerné conjointement.

Formation continue :

Enseignement destiné à compléter ou actualiser les connaissances et compétences des étudiants ou des diplômés universitaires, quel que soit leur milieu de travail. Pour les étudiants, celle-ci est dispensée en dehors des cursus. Elle peut donner lieu à une certification, éventuellement à la reconnaissance de crédits.

4. Eléments contextuels à prendre en compte

Avant d'entrer dans l'analyse des avis et de faire des propositions de pistes d'actions, il est intéressant de rappeler quelques éléments importants du contexte de la Grande Région à prendre en compte, car ils peuvent conduire à des incohérences, voire à des impossibilités d'action.

4.1. La coopération universitaire existante



La Grande Région Sarre - Rhénanie-Palatinat - Lorraine - Luxembourg - Wallonie, est un espace de contact partagé entre quatre états associant des logiques et des cultures différentes. Signifiante en Europe, elle apparaît de plus en plus structurée, avec ses grandes villes, sa forte densité de population, de réseaux et de flux, ses projets communs, et son potentiel de redéploiement économique lié notamment à la recherche et à l'offre de formation universitaire. La coopération interuniversitaire en Grande Région est présente depuis de nombreuses années, parfois forte, souvent discrète. Elle semble ne pas prendre d'ampleur malgré le fort potentiel de collaboration : des propositions

sont faites mais ne trouvent pas nécessairement de concrétisation, des inventaires sont réalisés mais sans suivi concret, le taux de mobilité des étudiants est toujours faible, la pérennité des actions dépend du financement public, principalement européen. Les rapports de G. Calais¹ (2004), D. Beck² (2006), C. Krebs³ (2006) en présentent les aspects précis. Les réalisations de l'Université franco-allemande sont remarquables⁴ et pourraient servir de modèle pour la mise en place d'une "Université de la Grande Région".

4.2. La mise en place du processus de Bologne

Au sein de la Grande Région, la centaine d'institutions d'enseignement supérieur présentent des fonctionnements et des capacités décisionnelles assez hétérogènes du fait de l'organisation propre de l'enseignement supérieur dans chaque région. Celles-ci mettent en place la réforme de Bologne, avec un objectif de finalisation en 2010, en se conformant à des législations nationales, régionales, ou communautaires différentes, quoique partant sur une même base de structure en 3-5-8, système ECTS, année découpée en semestres, supplément au diplôme.

¹ Calais G. (2004) - *Bilan de la coopération universitaire au sein de la Grande Région SaarLorLux-Rhénanie-Palatinat-Wallonie*, http://www.moselle.pref.gouv.fr/frameset.htm?grands_dossiers_actualite/g_d_coop_univ/coop_univ.htm

² Beck D. (2006) - *Weiterentwicklung der Hochschulkoooperation in der Großregion / Développement de la coopération entre les institutions d'enseignement supérieur de la Grande Région*. DHV Speyer, Speyerer Arbeitsheft Nr. 187, http://www.hfv-speyer.de/grossregion/Projektbericht_fr.pdf

³ Krebs C. (2006) - *Recensement des coopérations entre établissements de la Grande Région membres de la Charte de coopération*. Rapport sous l'égide de la Charte, 11/2006.

⁴ <http://www.dfh-ufa.org> – La confédération européenne des universités du Rhin supérieur EUCOR, initiative suisse-allemande-française regroupant 7 universités, est également intéressante à cet égard : <http://www.eucor-uni.org/>

La mise en œuvre s'effectue de la manière suivante :

Wallonie	Progressive depuis la rentrée 2004-2005
Allemagne	Progressive mais non-uniforme (Länder)
France	Immédiate, pour tout le parcours
Luxembourg	Progressive depuis la rentrée 2005-2006

4.3. La diversité des IES

Au sein de la Grande Région, différents types d'institutions d'enseignement supérieur se côtoient : universités, Fachhochschulen, hautes écoles, écoles d'arts et conservatoires de musique. Elles sont irrégulièrement réparties entre les régions et accueillent une population étudiante très différente en nombre (de quelques centaines à plusieurs milliers d'étudiants)⁵. Elles délivrent des diplômes de bachelier, de master ou de doctorat suivant l'agrégation qui leur est décernée par leurs autorités de tutelle ("habilitation").

Certaines dispensent un très large éventail de formations ("IES complètes"), d'autres sont davantage spécialisées. Nombreuses sont celles qui ne font pas de recherche ou qui n'offrent pas de service direct à la société.

Le passage d'une IES à l'autre, même au sein d'une même région, n'est pas toujours possible. L'admission en master ou en doctorat peut être soumise à condition (la Communauté française, en particulier distingue deux types de bachelier : de spécialisation ou de transition; le bachelier de spécialisation, parfois dit professionnalisant, ne prévoyant pas d'accès direct au master).

4.4. Les programmations européennes 2007-2013

Les nouvelles programmations européennes se déploieront dès l'été 2007, et jusqu'en 2013 (Annexe 5).

Les fonds structurels européens (Fonds Européen de Développement Régional FEDER et le Fonds Social Européen FSE) intéressent au premier chef : ils ont pour objectif de réduire les écarts de niveaux de vie des peuples et régions de l'UE en soutenant, entre autres, les actions de coopération territoriale. Le programme FEDER Interreg IV est particulièrement à considérer : Interreg IV-A (coopération transfrontalière), IV-B (coopération transnationale) et IV-C (coopération interrégionale). Un Programme Opérationnel spécifique Grande Région - POGR comportant 3 volets (Economie, Espace, Hommes) en est issu ; il offre des possibilités de financement de projets de collaboration interuniversitaire, en particulier à travers le volet Hommes.

Le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (Life Long Learning Programme - LLP) veut développer et renforcer les échanges, la coopération et la mobilité afin que les systèmes d'éducation et de formation deviennent une référence de qualité mondiale conformément à la stratégie de Lisbonne. Il finance les échanges "Erasmus" et constitue une source première – et déjà bien utilisée – de financement de la collaboration universitaire et de la

⁵ Pour une description détaillée du paysage de l'enseignement supérieur en Grande Région, le Programme opérationnel de coopération transfrontalière Grande Région, "Diagnostics thématiques – les Hommes", p. 35 http://www.wbri.be/cgi/objects3/objects/media/0/1/3/0/8/0130810_media/media0130810_media_1.doc

mobilité des étudiants et professeurs. Les actions Leonardo da Vinci et Gruntvig peuvent être pertinentes pour certains projets en Grande Région, notamment pour des stages en entreprise.

Le 7^e Programme Cadre de Recherche et Développement – FP7 constitue un outil de co-financement privilégié des activités de R&D. Certaines actions pourraient s'y intégrer, soit via des projets de recherche, soit via les actions Marie Curie. On notera pour ce programme la très grande compétition entre les projets et la nécessité d'avoir des consortia larges avec en général un partenariat industriel obligé.

Le nouveau programme Culture 2007 enfin, est mis en place pour promouvoir la mobilité transnationale des personnes travaillant dans le secteur culturel, encourager la circulation des œuvres et des produits artistiques et culturels et favoriser le dialogue interculturel. Il est une source possible de financement de coopération transfrontalière dans le domaine des arts, des lettres et de la musique.

Ces programmes européens, disposant de moyens financiers importants, permettent donc aux IES de recourir à différentes sources de financement pour leurs projets. La conjonction des sources européennes, mais aussi locales ou institutionnelles permettra certainement de mettre en place des politiques réfléchies de développement de la coopération universitaire, et de les planifier dans le temps.

5. Analyse et recommandations

L'ULg a rencontré sur le terrain 18 IES choisies suivant 4 critères : appartenance aux différentes régions, diversité des types d'IES, diversité des formations, implication dans des collaborations interrégionales. Ces concertations, outre la prise en compte des opinions de leurs autorités académiques quant au sujet traité, ont permis à l'ULg de se mettre à l'écoute des problèmes qui leur sont spécifiques et de préciser avec elles l'importance et la pertinence des questions soulevées.

Des rencontres ont également eu lieu avec Mme C. Oriol, présidente du GT Enseignement supérieur et Mme S. Reichrath, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Education, de la Culture et des Sciences de la Sarre. Les partenaires de la Charte universitaire (http://www.grande-region.net/fr/other_coop) ont été rencontrés lors des visites à leur IES.

Ces rencontres ont conduit à la proposition et la hiérarchisation de pistes à débattre en concertation plus large ainsi qu'à la précision des objectifs communs :

- développer et pérenniser des collaborations interuniversitaires durables au sein de la Grande Région ;
- faire profiter le plus grand nombre d'étudiants/doctorants/enseignants des atouts de la Grande Région en matière d'enseignement supérieur, dans les formations de base, spécialisées et continuées (accessibilité, qualité, internationalisation, inter-culturalité) ;
- utiliser le partenariat interrégional pour accroître l'employabilité des étudiants dans le monde socio-économique, en particulier les PME et en recherche ;
- utiliser le partenariat interrégional pour développer des systèmes efficaces de gouvernance universitaire, de valorisation de la recherche et de plateformes/d'infrastructures communes.

Une consultation ouverte de l'ensemble des IES de la Grande Région a eu lieu à Liège le 4 juin 2007. Une quarantaine d'IES étaient représentées. Après une présentation de la mission et de la démarche de l'ULg, les participants ont travaillé en ateliers de manière à favoriser la réflexion et la discussion après chaque proposition relative à (1) la formation et la mobilité, (2) les capacités transversales et l'employabilité, (3) l'innovation et la valorisation des résultats de la recherche, (4) le partage d'infrastructures, (5) la qualité et la gouvernance, et à permettre à chaque représentant des IES présent de s'exprimer sur les pistes d'actions concrètes proposées, mais également à apporter des éléments qui lui paraissent pertinents.

Dans les paragraphes qui suivent, les pistes d'actions concrètes sont classées par thème et proposées avec, en regard, des commentaires rapides relatifs aux facteurs influençant leur mise en œuvre et une proposition de sources de financement (programme, mesure ou action).

Les facteurs influençant la mise en œuvre sont soit positifs (☺), soit négatifs (☹). Agir sur ces facteurs en s'en servant comme levier ou en les contournant donne des garanties de succès à la collaboration. Ils doivent être utilisés pour construire des projets.

Les codifications suivantes sont utilisées pour décrire la priorité à accorder à ces pistes :

- | | |
|-----|-------------------------------|
| *** | <i>prioritaire</i> |
| ** | <i>important</i> |
| * | <i>à considérer</i> |
| ' ' | <i>moins important</i> |
| ? | <i>mis en question</i> |

5.1. Formation et mobilité

5.1.1. Formation et mobilité des étudiants

Une mobilité transfrontalière améliorée fait indiscutablement partie du défi à relever. Les pistes d'actions à retenir pour ce thème doivent pour ce faire rencontrer les objectifs suivants :

- concerner le plus grand nombre d'étudiants possible ;
- proposer des formules souples qui peuvent concerner les 5 régions ;
- être pérennes, c'est-à-dire rencontrer l'intérêt des parties prenantes pour devenir auto-finançantes.

Formation et Mobilité des étudiants			
<i>Priorité</i>	<i>Piste d'action</i>	<i>Leviers</i>	<i>Financement EU possible</i>
***	Co-diplomation	☺ connaissance de l'offre, complémentarité ☹ parfois impossible (loi)	LLP/Erasmus 2.2.1 POGR 3.2 (b,c)
***	Reconnaissance des diplômes	☺ inscription unique, pas d'exigence de mise à niveau, facilitation au niveau réglementaire ☹ différence de statut des IES, allongement de cursus ou fragilisation de l'étudiant	POGR 3.1 (c) POGR 3.2 (d)
**	Langues	☺ cours avant le départ, cours de langue dans les cursus	LLP/ Transversal ↔ n°2 POGR 3.2 (c, d)
?	Cursus communs	☺ modularisation, spécialisation ☹ taille critique, opportunité/manque	POGR 3.2 (c)
*	Découverte	☺ mobilité "apéritive", rencontres culturelles ou sportives ☹ moment dans l'année académique	LLP/ Erasmus 2.2 POGR 3.2 (c, d) POGR 3.5
*/ ?	Visibilité de l'offre	☺ IES road book, salon étudiant, site web ☹ mise à jour (site web), besoin d'exhaustivité	POGR 3.2 (a) POGR 3.5 LLP/Transversal ↔ n°3

Pour assurer des flux plus significatifs de mobilité en Grande Région – celle-ci se révèle en effet peu attractive en tant que telle, ce qui conduit à des échanges Erasmus peu nombreux au cours des 3 dernières années – la valeur ajoutée pour l'étudiant, peut être de 2 ordres :

- un accès à des formations complémentaires à celles organisées dans son université d'origine - l'offre élargie devient alors pertinente dans un parcours personnalisé ou de spécialisation de formation ;
- un accès à un diplôme supplémentaire valorisable sur le marché du travail : un double diplôme ou un diplôme conjoint - à condition que cette diplomation puisse se réaliser ;

- sans allongement significatif du cursus (des accords de reconnaissance des acquis par les partenaires institutionnels sont essentiels) ;
- dans des parcours de formation clairement décrits (la visibilité de l'offre est indispensable) ;
- assortie d'une logistique adéquate, notamment de structures d'accueil et d'appui performantes (logement, intégration, administration).

La mobilité doit être porteuse aussi pour les institutions qui par ce moyen simple et peu coûteux, deviennent en mesure d'élargir l'éventail de formation qu'elles offrent aux étudiants : renforcement de filières originales, alignement de filières complémentaires (les unes à côté des autres ou après les autres), création de parcours souples dans lesquels les diplômes sont décernés conjointement sur base de formations dispensées chez soi, avec reconnaissance de celles dispensées chez le voisin. On perçoit bien que l'impulsion doit d'abord être institutionnelle pour co-diplômer, reconnaître les diplômes acquis, susciter l'intérêt des étudiants - à condition toutefois que les législations nationales l'autorisent, ce qui n'est pas toujours le cas.

Amener un certain nombre d'IES à cette spécialisation convergente permettrait de proposer un nombre accru de réalisations abouties de collaborations en Grande Région, et participerait certainement au renforcement de son attractivité pour des étudiants extérieurs à l'espace transfrontalier. La démarche doit se fonder sur la recherche de modularité et de complémentarité des formations, plutôt que sur la création de cursus communs auxquels les étudiants doivent s'affilier pour la durée de leurs études. Elle présente l'avantage d'utiliser les ressources humaines disponibles en les valorisant, et de pouvoir recourir facilement aux financements de mobilité étudiante pour sa mise en oeuvre.

En termes de logistique d'accueil et d'intégration interculturelle, des efforts peuvent être consentis sans grand risque de se tromper : les besoins sont là, l'offre est limitée et surtout peu intégrée. L'apprentissage de la langue du voisin est indispensable pour y parvenir.

La visibilité de l'offre de formation dans la Grande Région est manifestement cruciale pour faire connaître les parcours possibles. De nombreuses initiatives ont déjà vu le jour (site web, inventaires) mais aucune n'apporte de solution à la difficile mise à jour due au volume et à la rapide évolution des offres. Si des outils de diffusion sont créés, ils doivent cesser de viser l'exhaustivité, mais plutôt mettre en évidence ce qui est pertinent ou abouti. Le site web de la Grande Région pourrait se décliner sous une forme nouvelle, intégratrice plutôt que centralisatrice. Une mobilité de très courte durée "apéritive", sous forme de conférences ou de journées grand-régionales pour des groupes importants de jeunes étudiants, un salon de l'étudiant, une road-book des IES et des régions stimuleraient sans doute l'intérêt.

5.1.2. Formation et mobilité des doctorants

La formation en 3^e cycle semble un terrain idéal pour la coopération interuniversitaire dans la Grande Région. Si elle concerne moins d'étudiants, est plus individualisée et peut s'appuyer sur l'excellence de la recherche et l'interculturalité comme puissants atouts. La proximité, qui n'est pas nécessairement un avantage pour les étudiants des deux premiers cycles, devient intéressante pour ces jeunes chercheurs dès lors que les laboratoires d'accueil sont reconnus internationalement. Elle est aussi un plus pour les équipes de recherche qui trouvent en la personne des doctorants un puissant agent de liaison d'autant que la relation s'étendra sur plusieurs années.

Formation et Mobilité des doctorants			
<i>Priorité</i>	<i>Piste d'action</i>	<i>Leviers</i>	<i>Financement EU possible</i>
***	Co-tutelle de thèse	☺ pas de coût de co-tutelle, motivation, promotion ☹ disparité de financement des institutions	LLP/Erasmus 2.1 LLP/Erasmus 2.2.2
***	Séjour de recherche de moyenne durée (3-6 mois)	☺ dispositions de propriété intellectuelle, connaissance de l'offre, notamment vers les entreprises ☹ statut des chercheurs	FP7/People ITN FP7/People IAPP
**	Ecoles doctorales transfrontalières	☺ label européen ⁶ , échange scientifique, taille critique (réseau) ☹ conceptions différentes des écoles et de la formation doctorales	LLP/Erasmus 2.2.1 POGR 3.2 (b) FP7 – People – ITN

La direction conjointe des travaux de recherche conduisant à la présentation de la thèse par les promoteurs a peu de coût institutionnel et constitue une véritable valeur ajoutée pour les jeunes chercheurs et pour les institutions. Elle est assez aisée à organiser puisque le contact entre doctorants transfrontaliers et la confrontation à des expériences de recherche et à des parcours différenciés peuvent être négociés de manière personnalisée dans les conventions de co-tutelle.

Le même schéma pourrait valoir de manière plus globale pour les écoles doctorales. Deux obstacles ici empêchent cependant cette mobilité doctorante de prendre l'ampleur que l'on pourrait attendre :

- les écoles doctorales dans les pays concernés sont instituées par des législations nationales. Elles sont généralement disciplinaires, intègrent parfois formation et travaux de recherche, parfois uniquement la formation, et il n'est aujourd'hui pas évident pour le doctorant de faire reconnaître ses acquis de part et d'autre de la frontière. Les solutions possibles pour une ouverture sont
 - une harmonisation des législations, ce qui est sans doute lourd ;
 - une organisation en collèges doctoraux internationaux, avec une description claire et commune des compétences attendues et renvoi aux écoles disciplinaires ou nationales ;
 - une limitation de la co-tutelle à l'encadrement des travaux de recherche.
- alors que dans certains pays comme la France, les institutions ont un incitant à l'inscription d'étudiants en co-tutelle, dans d'autres - comme en Communauté française de Belgique, la co-tutelle n'est pas favorable financièrement à l'institution d'origine. Ces dernières ne sont alors pas particulièrement motivées à proposer la co-tutelle de manière privilégiée.

Un label européen ou interne à la Grande Région, impulsé par les pouvoirs de tutelle, permettrait sans doute de donner un cadre particulièrement favorable à la formation de 3^e cycle dans l'espace interrégional.

⁶ http://guilde.jeunes-chercheurs.org/Alire/guide/avant_old/avant-node49.html

5.1.3. Formation et mobilité des enseignants

Si une relative mobilité des professeurs est constatée dans la Grande Région, à nouveau il semble que l'avantage de la proximité ne suffise pas à créer de véritable tradition de collaboration durable ou des échanges significatifs. La mobilité des professeurs s'articule à l'heure actuelle autour de séjours courts d'enseignement, d'animation de séminaires organisés par les écoles doctorales transfrontalières ou de contacts scientifiques interpersonnels.

Formation et Mobilité des enseignants			
<i>Priorité</i>	<i>Piste d'action</i>	<i>Leviers</i>	<i>Financement EU possible</i>
***	Echange de professeurs	☺ titulariat à part entière, reconnaissance, pas de coût pour l'enseignant, conditions de séjour et organisation ☹ motivation, gestion administrative	POGR 3.2 (a, d) Culture 2007 LLP
***	Université d'été à thème ou transversale	☺ haut niveau, public, staff attractif, capacités transversales ☹ infrastructure, promotion	LLP/Erasmus POGR 3.2
*	Séjour sabbatique	☺ gestion administrative, conditions de séjour ☹ surcoût, charge IES origine	POGR 3.2 (a)
	Conférences	☹ intégration très limitée	LLP/Erasmus 2.1

La motivation des professeurs est intimement liée à la détermination des institutions et aux conditions que celles-ci offrent à l'enseignant-chercheur. Tous en effet s'accordent à dire qu'en matière de mobilité enseignante, une conférence ou quelques heures dispensées n'apportent de valeur ajoutée significative ni aux étudiants, ni aux institutions, ni aux professeurs.

L'intégration dans une IES d'un professeur visiteur doit participer d'une pertinence académique et scientifique perçue : les collaborations entre IES avec spécialisation convergente en sont le terreau indispensable. Les institutions peuvent alors de cette manière renforcer leurs équipes pédagogiques sans créer de concurrence stérile entre enseignants ou entre IES.

Il semble tout à fait stratégique que l'IES reconnaisse pleinement les prestations dans la Grande Région comme une mobilité pertinente pour la carrière de l'enseignant, et que l'université d'accueil offre au professeur visiteur une véritable responsabilité de cours (enseignant chargé de l'enseignement et de l'évaluation, participant aux délibérations, intégré dans le personnel de référence, etc.). Les chaires interrégionales sont à promouvoir. On notera qu'il est important que la nomination de personnel académique extérieur pour une charge réduite soit possible et non-pénalisante pour l'enseignant.

L'organisation des années académiques doit bien entendu permettre les formations échangées : modules bloqués, heures groupées, ... avec facilités offertes aux enseignants en mobilité (logement, déplacements, incitants, ...).

Les séjours sabbatiques de professeurs et chercheurs au sein de la Grande Région doivent être encouragés. Il faut que l'institution d'origine accepte de décharger réellement son enseignant de ses tâches, et reconnaisse cette expérience malgré la relative proximité géographique.

Les universités d'été enfin seront d'autant plus intéressantes et pertinentes si elles sont de haut niveau, proposant à des professeurs placés dans un contexte pluridisciplinaire de rencontrer des pairs face à un public mêlant étudiants, jeunes chercheurs et travailleurs. Les thèmes abordés doivent être de haute valeur scientifique, ou liés à des thématiques transversales (cfr. 5.2). Le recours à des infrastructures touristiques peut pallier l'impossibilité d'accueil de certaines IES.

5.2. Capacités transversales et employabilité

Les formations universitaires, quel que soit leur niveau, se voient régulièrement reprocher de ne pas suffisamment préparer les étudiants à s'insérer dans le monde socio-économique. Les IES en sont pleinement conscientes, mais reportent souvent dans la sphère extra-scolaire l'acquisition de compétences aussi variées que les langues, les capacités psycho-sociales, l'entrepreneuriat, la citoyenneté ou la qualité. En Allemagne, cependant, elles sont généralement intégrées au cursus universitaire dès le premier cycle.

L'augmentation de l'employabilité des diplômés peut être au cœur de la collaboration universitaire interrégionale. Elle doit être envisagée en partenariat étroit avec les entreprises, et s'appuyer sur les compétences pratiques, plutôt qu'académiques, disponibles au sein des institutions ou chez des partenaires spécialisés.

Capacités transversales et employabilité			
<i>Priorité</i>	<i>Piste d'action</i>	<i>Leviers</i>	<i>Financement EU possible</i>
***	Au sein des entreprises	☺ connaissance et promotion de l'offre ☹ motivation des entreprises	FP7 /People - IAPP LLP/Leonardo POGR 1.4 POGR 3.1 (b)
***	Au sein des cursus universitaires	☺ crédits reconnus ☹ insertion dans la formation de base	POGR 3.2 (c, d)
**	En formation continue	☺ public mixte ☹ coût pour les étudiants	LLP Grundvig POGR 1.4.
*	E-learning	☺ réseau des services des IES ☹ motivation des utilisateurs	POGR 3.2 (e) LLP/Transversal ↔ n°3

Le stage en entreprise est à promouvoir, à condition toutefois que l'offre soit large, le projet clairement défini et l'acquis quantifiable. Pour les doctorants, la démarche semble porteuse : le jeune chercheur a besoin de se confronter au milieu qui l'emploiera, mais aussi de donner une image de lui, de sa recherche, de sa formation qui soit en adéquation avec sa spécialisation, ses compétences et les attentes de l'entreprise. C'est pour lui que l'offre est actuellement la plus restreinte.

La formation continue, que l'on peut assimiler pour les étudiants à une formation hors-cursus peut prendre différentes formes. La plus intéressante est certainement celle qui met en relation,

dans un contexte international, différents types de public. Les universités d'été ou les séminaires résidentiels sont certes les plus adéquats pour couvrir les capacités transversales : immersion, échanges, expérience approfondie, prolongement, ... La question du coût pour l'étudiant est évidemment cruciale.

La piste de l'e-learning peut être considérée pour l'apprentissage de certaines compétences spécifiques. On pensera en particulier à l'étude des langues ou de concepts plus facilement structurés, pour lesquels des tuteurs, modérateurs et personnes ressources internationaux pourraient intervenir. La plupart des IES disposent d'ailleurs de services ad hoc qu'il conviendrait de fédérer.

5.3. Innovation et valorisation des résultats de la recherche

L'intérêt institutionnel des bureaux de transfert de technologie (TTO) n'est plus à démontrer. C'est par eux habituellement que les résultats de la recherche sont valorisés, que les brevets sont déposés, que les sociétés spin-offs sont créées. Toutes les IES ne disposent pas de tels bureaux. Il est intéressant de les mettre en réseau et, bien entendu, de les ouvrir au maximum pour qu'ils puissent aussi servir les besoins des entreprises locales et devenir des vecteurs de développement de technologies autant que de transfert de technologies.

Si la volonté est d'augmenter la mobilité et la collaboration entre les universités, un "référentiel commun" de bonnes pratiques en matière de propriété intellectuelle et de statut proposé au chercheur doit être recherché.

Innovation et valorisation des résultats de la recherche		
<i>Priorité</i>	<i>Piste d'action</i>	<i>Financement possible</i>
***	Réseau des Technology Transfer Offices (TTO)	POGR 1.1 (mission extra muros) POGR 3.2 (mission intra muros)
**	Gestion de la propriété intellectuelle dans les échanges de chercheurs	POGR 3.2 (mission intra muros)
**	Participation à l'animation de réseaux de parcs scientifiques	POGR 1

L'ouverture aux parcs scientifiques permettra de bien connaître les acteurs industriels proches et de créer les réseaux nécessaires à une relation de confiance pour l'accueil d'étudiants stagiaires et la définition des capacités indispensables pour une employabilité optimale (cfr. 5.2).

Les missions des TTO autres que la valorisation des résultats de la recherche universitaire concernent davantage le développement économique régional et devraient relever des mesures du volet "économie" du Programme opérationnel Grande Région.

5.4. Partage d'infrastructures

La dimension de partage des infrastructures est à promouvoir. Les IES disposent en effet d'instruments remarquables, destinés à l'enseignement, à la recherche ou au support aux entreprises qu'elles peuvent ouvrir aux autres de manière privilégiée, et construire ainsi ensemble des plateformes qui peuvent compter sur le marché européen.

Partage d'infrastructures			
Priorité	Piste d'action	Leviers	Financement EU possible
***	Bibliothèques	☺ accès global GR, facilité d'acheminement des documents	POGR 3.5 (a, b) Culture 2007
***	Instruments scientifiques remarquables	☺ recours/accès privilégié aux IES de la Grande Région	POGR 1.1 (e) POGR 3.2 (a)
*	Plateformes e-learning	☺ recours aux cours en ligne des autres IES	PO GR 3.2 (e) LLP/Transversal n°3

Les bibliothèques sont certainement les premières infrastructures auxquelles on pense. Certaines expériences de partage des ressources existent déjà, en particulier à des fins scientifiques; elles peuvent être amplifiées, voire spécialisées. On peut les considérer également comme outils de diffusion culturelle, au service de la dynamisation des relations transfrontalières.

Le partage des instruments scientifiques remarquables est un atout pour les chercheurs interrégionaux. La codification de conditions d'accès privilégiées et l'offre conjointe de services doivent être encouragées, avec éventuellement un partenariat avec les entreprises.

L'intérêt du partage des plateformes d'e-learning est mitigé, les IES se situant à des niveaux technologiques et de pratique très différents et peu harmonisables. Cela n'empêche que les étudiants puissent utiliser les plateformes d'une autre IES dans le cadre de leur formation à distance et que les enseignants puissent s'appuyer sur les ressources, idéalement multilingues, des autres IES.

5.5. Qualité et gouvernance

Un facteur clé pour la pérennité des actions et des résultats qu'elles génèrent est certainement la mise en réseau des structures administratives des IES qui, par leur connaissance des problèmes et une collaboration proche facilitent les actions. Cette mise en réseau doit s'articuler sur des projets concrets. Elle peut commencer par l'échange de bonnes pratiques pour conduire à la possibilité de gérer en commun des problématiques, voire de se spécialiser pour offrir des services davantage professionnalisés et intégrés.

Qualité et gouvernance			
<i>Priorité</i>	<i>Piste d'action</i>	<i>Leviers</i>	<i>Financement EU possible</i>
***	Réseaux d'administrations	Enseignement, Recherche, Relations internationales, Services juridiques, ...	POGR 3.2 (a) LLP/Erasmus 2.2.3 LLP/Transversal → n°4
***	Label Qualité Grande Région		LLP/Transversal POGR 3.2

Travailler conjointement à la qualité au sein de la Grande Région, enfin, doit permettre de lui donner une visibilité internationale enviable, soit au niveau des institutions, en définissant des socles minimaux communs, soit au niveau des formations internationales que les évaluations par les agences nationales de qualité prennent rarement en compte.

6. Freins à lever

Les freins à la collaboration universitaire sont identifiés à trois niveaux : au niveau identitaire, au niveau légal et au niveau opérationnel.

6.1. Au niveau identitaire

Une difficulté, qui jusqu'ici n'a pas été nommée, est l'absence de perception par les acteurs universitaires de l'identité à la Grande Région - voire de leur appartenance à cette région. La mobilité en flux étroit qui caractérise les échanges d'étudiants, de professeurs, de doctorants et la méconnaissance de l'offre de formation en général en sont les symptômes.

Nombreuses sont les IES consultées qui n'en n'ont jamais entendu parler ou qui, paradoxalement, en ont une perception trop peu positive à cause de sa proximité. Les IES évoquent sa nécessité de redéploiement économique, sa distance par rapport aux capitales ou aux grandes villes européennes, ses infrastructures de transport public peu commodes, voire décourageantes, ainsi que le manque d'une réputation incontestable qui pourrait être moteur de rayonnement. Les relations transfrontalières sont objectivement facilitées par la proximité géographique, mais les relations interculturelles et l'attractivité n'y sont pas directement corrélées.

La coopération universitaire a donc des difficultés à s'identifier à cet espace interrégional quand elle tente de se décrire comme un espace de formation et d'excellence.

Les initiatives précédentes ont tenté de susciter une identité commune, en réalisant des inventaires, en les diffusant et en tentant de mettre en place des procédures et des lieux d'information pour les IES quant à leurs possibilités, leurs spécificités à valoriser, leurs filières et leurs infrastructures à partager, etc.

La volonté de la Présidence de développer des projets concrets et structurants concernera sans doute davantage les acteurs et les placera dans une dynamique de rencontre, mais surtout d'action. Quelques pas concrets dans la bonne direction peuvent changer la perception générale du contexte de la Grande Région et créer la dynamique attendue.

6.2. Au niveau légal

Au niveau légal, les difficultés conduisent à des impossibilités de collaboration aboutie plutôt qu'à des immobilités. Certaines ont déjà été abordées dans le texte.

Avec la mise en œuvre du processus de Bologne, on pourrait s'attendre à une systématisation des facilités de passage d'une IES à l'autre, de reconnaissance de diplômes et de co-diplomation sans entrave. Mais ce n'est pas toujours le cas. Dans le cadre des entretiens avec les IES au cours de ce travail, un certain nombre d'obstacles ont été cités, qu'il s'agirait de valider car ce sont souvent des subtilités nationales/régionales n'ayant d'incidence que dans une collaboration internationale/multilatérale étroite. Nous ne reviendrons ici que sur celles qui ont pu être approfondies.

Des cursus communs composés en partageant des modules ou des spécialisations sont pointés comme particulièrement porteurs pour élargir l'offre et affermir les relations. La co-diplomation

au sein d'un cursus sert cette spécialisation convergente. Les institutions n'ayant pas d'habilitation à décerner certains diplômes, malgré la complémentarité avec d'autres, peuvent être exclues de dynamiques porteuses. En Communauté française de Belgique, en particulier, l'impossibilité pour les hautes écoles de co-diplomer avec les universités est un frein important à lever.

En Allemagne et au Luxembourg, le processus de Bologne est mis en œuvre de manière totalement intégrée. La Communauté française de Belgique, elle, distingue deux bacheliers : un de transition, conduisant directement au master, l'autre de spécialisation, nécessitant une procédure spécifique d'admission au master (passerelle, dossier, ...). Cette particularité ne favorise pas les possibilités de collaboration internationale, que ce soit pour envoyer nos étudiants à l'étranger ou pour accueillir les étudiants voisins.

En France, enfin, les écoles doctorales sont construites sur des bases légales rigoureusement codifiées qui rendent difficile la création d'écoles internationales et limitent le partenariat à la création de collèges doctoraux forcément peu intégrés.

Rappelons enfin que le financement des étudiants en co-diplomation ou co-tutelle (3^e cycle) est spécifique à chaque région. Les IES françaises reçoivent un incitant à l'inscription d'étudiants en co-tutelle, alors que, pour les IES de la Communauté française de Belgique, la co-tutelle n'est pas favorable à l'institution d'origine qui se trouve amputée du subside au prorata de la durée du séjour des étudiants à l'étranger. Elles ne sont donc pas enclines à proposer de manière systématique la co-diplomation - alors que celle-ci est une plus-value certaine pour les étudiants-, ou alors elles doivent être organisées de manière à recevoir autant d'étudiants qu'elles en envoient - ce que le peu d'attractivité de la Grande Région ne rend pas nécessairement réaliste.

6.3. Au niveau opérationnel

Les freins opérationnels sont ceux qui sont "immobilisants" et qui ne relèvent pas de l'organisation des universités : transports et déplacements longs et peu commodes, difficulté structurelle de logement pour des mobilités courtes (< 1 an), distance réelle entre les universités qui fait que les réalisations sont généralement bilatérales, etc. La langue est certainement une autre de ces barrières qu'il faut lever, avec des actions tant dans les universités qu'en dehors de celles-ci.

Les acteurs universitaires ne peuvent que recommander le soutien prioritaire, par le programme opérationnel Grande Région, aux actions permettant de lever ces freins.

7. Mise en relation avec les autres thèmes prioritaires (économie et innovation, coopération territoriale)

Les Universités de la Grande Région sont reconnues pour leur implication dans le développement régional et leur insertion dans le tissu économique local. Les pistes d'action concrètes proposées intéressent les entreprises, de manière directe ou indirecte, quoique les partenaires consultés aient mis l'accent sur la mission enseignement et recherche indépendante au sein des universités et se soient peu prononcés sur l'aspect 3^e mission de service à la communauté – incluant la relation entreprises-universités, parfois loin de leurs préoccupations. Ce n'est pas l'avis de certaines universités, éventuellement déjà structurées pour répondre aux entreprises - comme le réseau LIEU en Communauté française -.

Certaines pistes d'actions peuvent être directement liées à un volet économique plutôt – ou en complément – du volet de collaboration universitaire :

- développement des capacités transversales pour l'acquisition des compétences requises par les entreprises, au niveau Bachelier (quand professionnalisant), Master, mais aussi pour les doctorants (en particulier les entreprises bien ancrées dans la recherche au sein desquelles ils pourraient devenir chercheurs) ;
- développement de stages en entreprises dans la Grande Région pour les étudiants, les doctorants, les post-doctorants, avec définition claire des projets et publication de l'offre de ceux-ci. Les stages pourraient être réalisés soit dans les cursus, ou librement, mais toujours dans l'optique de la formation aux capacités transversales (financement possible en partie avec le programme LLP). Les stages sont valables et intéressants pour tous ; ils sont notamment pointés comme stratégiques par le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie français – qui instaure un stage d'initiation à l'entreprise pour les doctorants, mais aussi dans le cadre du Plan Marshall wallon ;
- travail sur l'employabilité des jeunes, en particulier en les aidant à définir leur projet professionnel, avec un intérêt pour les entreprises (y travailler et/ou en créer), en concertation avec celles-ci, ou en les informant des possibilités de travail en entreprises (Salon étudiant-entreprise, Doc-career, Doctoriales) ;
- création d'une ou plusieurs filières de formation en Grande Région, particulièrement adaptée(s) à son profil économique et culturel (ex. Master en Management de Services) ; à développer conjointement, sur base de l'existant éventuel, en concertation étroite / avec participation des entreprises ;
- ouverture des Technology Transfer Offices vers des entreprises, notamment pour les PME, avec soutien à l'innovation, travail en réseau, rôle d'intermédiation entre les entreprises et les IES, développement de Technology Development Offices aidant au développement des technologies plutôt qu'au transfert de celles-ci sur base des résultats de la recherche universitaire ;
- animation de parcs scientifiques ;
- partage d'infrastructures transfrontalières : ajouter aux plateformes interuniversitaires ce qui peut l'être au sein des spin-offs et des sociétés privées ;
- intégration des entreprises impliquées dans la recherche dans le Peer reviewing de projets scientifiques ;
- formation continue pour / avec les entreprises ;
- reconnaissance du parcours professionnel, dans les 2 sens : de l'université vers l'entreprise et de l'entreprise vers l'université.

Il est également apparu que certains freins existent qui empêchent le développement de collaborations, qui relèvent de l'aménagement du territoire ou de l'accès à des ressources

spécifiques. En particulier, les transports rapides entre les différentes régions font défaut. Pour les étudiants, l'offre de logement temporaire et la possibilité d'intégration dans les communautés locales posent problème. Un soutien à des initiatives originales et concertées dans ce sens serait bienvenu.

8. Synthèse

La Grande Région est un espace d'enseignement supérieur significatif en Europe, qui peut encore davantage s'exprimer comme tel et se faire connaître, si les institutions d'enseignement supérieur y collaborent étroitement et contribuent, par leur complémentarité, à l'augmentation et la qualité de l'offre de formation.

"Les universités et centres de recherche constituent un réseau très dense de plus de 100 institutions (225.000 étudiants) qui disposent d'un potentiel important dans l'ensemble des disciplines scientifiques et offrent de nombreux champs d'innovation.

*Il existe déjà de nombreuses coopérations dans divers domaines scientifiques entre établissements supérieurs. Elles se basent sur un large réseau de conventions conclues aussi bien au niveau universitaire que sur le plan politique et administratif et reposent sur une répartition territoriale équilibrée qui favorise l'échange de connaissances et de personnes."*⁷

Ces coopérations doivent être conduites aujourd'hui à un niveau de maturité maximal, qui garantira non seulement leur pérennité mais leur qualité et leur attractivité pour la communauté étudiante locale et internationale. Les pistes d'actions structurantes proposées s'appuient donc sur l'existant et sur les différents niveaux de maturité des partenaires et de leurs réalisations, en favorisant l'initiative.

Les projets qui en seront issus s'inscriront dans une perspective de continuité et de pérennité, et se développeront de manière séquentielle, ce qui est possible vu la longueur des nouvelles périodes de programmation européennes (2007-2013). Pour être motivants, ils doivent intéresser les enseignants, les chercheurs et les étudiants de tous les cycles sans exclusion de discipline scientifique; pour être porteurs à long terme, ils doivent concerner le plus grand nombre, s'inscrire en phase avec le processus de Bologne qui favorise l'ouverture, notamment via la mobilité géographique, ainsi que l'individualisation des cursus, bénéficier d'une mise en réseau efficace et d'un appui institutionnel fort. Pour finalement se développer en synergie avec le monde socio-économique environnant, ils doivent s'intéresser aux compétences nouvelles ou transversales - à acquérir au sein des cursus, en formation continue, par les stages en entreprise -, et renforcer le potentiel de valorisation des résultats de la recherche et le transfert de technologies et de connaissances.

Les pistes d'actions proposées sont le résultat d'une concertation avec l'ensemble des IES de la Grande Région. Elles veulent impliquer les différents acteurs des institutions et dégager des axes porteurs pour une collaboration interuniversitaire de qualité, qui pourra rayonner au-delà des frontières de la Grande Région si les institutions acceptent de fonctionner en réseaux largement ouverts basé sur l'utilisation optimale et complémentaire des potentialités de chacun, et si les pouvoirs politiques et les pouvoirs subsidiaires acceptent d'investir dans les projets concrets qui en émaneront.

⁷ Programme opérationnel de coopération transfrontalière Grande Région, 02/2007, p. 35
http://www.wbri.be/cgi/objects3/objects/media/0/1/3/0/8/0130810_media/media0130810_media_1.doc

9. Annexes

Annexe 1 - Référence à des travaux antérieurs

Grande Région : <http://www.grande-region.net>

Grande Région – Présidence 2006-2007 :
<http://parlement.wallonie.be/content/default.php?p=cpi0607>

Charte de coopération universitaire : <http://www.uni-trier.de/uni/charta/charta.htm>

Conseil Parlementaire Interrégional : <http://www.cpi-ipr.com/>

Déclarations communes des Sommets de la Grande Région : http://www.grande-region.net/fr/coll_pol/index_F11D41345A224C288648F3C2371D11E0.html

Weiterentwicklung der Hochschulkoooperation in der Großregion / Développement de la coopération entre les institutions d'enseignement supérieur de la Grande Région - Rapport du Dr. Dieter Beck dans le cadre de la présidence du Land de Rhénanie-Palatinat (2006), Région. Deutsche Hochschule für Verwaltungswissenschaften Speyer, Speyerer Arbeitsheft Nr. 187, 2006

http://www.hfv-speyer.de/grossregion/Projektbericht_fr.pdf

Bilan de la coopération universitaire au sein de la Grande Région SaarLorLux/Rhénanie-Palatinat-Wallonie - Etude de Gérard Calais (02/2004) :
http://www.moselle.pref.gouv.fr/frameset.htm?q=grands_dossiers_actualite/q_d_coop_univ/coop_univ.htm

Recensement des coopérations entre les établissements de la Grande Région membres de la charte de coopération – Rapport de Christian Krebs (11/2006) sous l'égide de la Charte –  sur demande

Extrait de la Déclaration commune du IXe sommet de la Grande Région, Trèves, 01/06/2006

(http://www.grande-region.net/fr/files/DECLARATION_COMMUNE_9_SOMMET_TREVES_01-06-06.DOC)

§ 1.3. Coopération universitaire, p. 10 ss.

(...) La Grande Région en tant qu'espace universitaire et scientifique commun se distingue à la fois par une grande diversité en termes de disciplines techniques et de types d'établissements d'enseignement supérieur et par une offre géographiquement équilibrée dans les domaines de l'apprentissage, de la recherche et de la formation continue. Une mise en réseau renforcée des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche entre eux ainsi que des instituts scientifiques et des entreprises économiques est primordiale pour rendre la formation et la recherche plus compétitives dans la Grande Région. Les impulsions qui en résultent au plan de l'innovation sont indispensables pour une croissance économique stable et des possibilités d'emplois sûrs.

(...) A travers un "Programme universitaire interrégional", des initiatives des établissements d'enseignement supérieur destinées à renforcer les coopérations transfrontalières au sein de la Grande Région pourraient être soutenues. Ce programme concernerait des projets dans les domaines de l'apprentissage, de la recherche, de la formation continue, du transfert de technologie et de la gestion universitaire. Il convient également d'examiner quel volume de financement devrait être chaque année consacré à un tel programme.

En outre, les organismes d'enseignement supérieur sont invités à vérifier dans quelle mesure leurs performances pourraient être améliorées au moyen d'offres d'enseignement et d'apprentissage virtuelles communes ainsi que par une utilisation conjointe des infrastructures (p. ex. techniques de l'information et de la communication, bibliothèques, gros équipements).

On s'appuiera ce faisant sur les expériences et les travaux de la "Charte de coopération universitaire" ainsi que d'autres groupements.

Les membres du Sommet estiment que la participation des établissements d'enseignement supérieur de la Grande Région à la mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du processus de Bologne représente une chance de mobiliser le potentiel universitaire au sein de la Grande Région et de le consolider au sens d'une compétence binationale, voire multinationale.

§ V. Perspectives : 10e Sommet de la Grande Région sous la présidence conjointe des partenaires belges, p. 18 ss.

(...) La dynamique de créativité, dans l'esprit du processus de Lisbonne, est celle qui associe en les combinant au mieux enseignement, formation, recherche, innovation et entrepreneuriat. Elle peut s'appuyer sur un potentiel important dans chacune des collectivités partenaires au sein de la Grande Région.

La richesse de ce potentiel et les coopérations en réseau déjà entamées (par exemple dans l'Opération – Cadre "eBird" Grande Région INTERREG III c) ont incité la présidence sortante à réunir, le 13 décembre dernier à la haute école administrative de Spire, une conférence destinée à sensibiliser le monde de la recherche à l'identification des réseaux porteurs pour faire de la Grande Région un espace "synergique" de haute visibilité pour l'innovation en Europe. La conférence a conclu à la nécessité d'une coopération multilatérale renforcée afin de sélectionner et mettre en œuvre en ce sens des initiatives structurées au niveau des régions partenaires. Cette manifestation est à l'origine d'un rapport liminaire financé par le Land de Rhénanie-Palatinat. Les conclusions de ce rapport liminaire sont annexées de la présente déclaration commune.

(...) Parmi les objectifs de la coopération universitaire de la Grande Région, il convient en tout cas d'énoncer la mobilité des professeurs et étudiants ainsi que la mise en place de cursus régionaux et d'établissements communs. Ils devraient être réactivés sur base d'un partenariat multilatéral plus représentatif et selon les schémas du processus européen de Bologne, dans la perspective d'une modularisation des enseignements, de l'accréditation mutuelle des diplômes et certificats, de l'échange de professeurs, voire de la création d'écoles doctorales communes.

La question des modalités de coopération (approche "bottom up" ou cadre commun) doit aussi être tranchée. La gestion de cette problématique doit être mise en lien avec la coordination envisagée à propos de l'innovation.

(...) La coordination des initiatives impulsées par la présidence du Xème Sommet s'inscrira dans le cadre des cofinancements européens assurés par l'initiative "INTERREG" parallèlement à celle qui relève du secrétariat spécifique à la réalisation des travaux du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR), dont la présidence échoit à la Communauté germanophone. D'une manière plus générale, le développement de cet espace de coopération doit pouvoir mieux exploiter les ressources offertes par les programmes européens, en particulier, celles du nouvel Objectif 3 de la politique européenne de cohésion 2007-2013. A cet égard, tirant la leçon de l'expérience des programmes transfrontaliers SMPO, DELUX, WLL et de l'opération-cadre INTERREG IIIC eBird, une restructuration significative doit intervenir pour la Grande Région à l'issue du Sommet de juin 2006. La Présidence des partenaires belges sera particulièrement attentive à sa mise en œuvre.

Annexe 2 – Protocole d'entretien

Mise en oeuvre des priorités relatives à la coopération interuniversitaire
approuvées lors du IXe sommet des Exécutifs de la Grande Région

Protocole d'entretien

Institutions rencontrées

0a. Institution (nom, adresse, personnes(s) de contact)

0b. Comment l'institution a-t-elle mis en place **la réforme de Bologne**?

THEME 1 - Complémentarité des formations, co-diplomation, mobilité

1a. Dans **quelles filières de formation** l'institution juge-t-elle possible/opportun d'accueillir davantage d'étudiants étrangers en nombre significatif ?

1b. Peut-elle ouvrir en particulier **au public transfrontalier** des parcours qui lui sont soit particulièrement **originaux / intéressants** soit des parcours **qui n'atteindrait une masse critique** que grâce à la collaboration ?

1c. Attractivité des Masters de la Grande Région :

- Passage possible d'une IES à l'autre ? Université vers Université ? Haute Ecole vers Université ?
- Validation pleine du cursus de bachelier et accès direct au master ?
- Si mise à niveau nécessaire : cours passerelle ? Allongement de cursus ? Quelle validation ? Quelle organisation commune ? Quelle contribution des IES (mobilité des enseignants, e-learning) ?
- Erasmus : utilisé pour la préparation linguistique ou pour la mobilité de co-diplomation ?
- Quelles autres facilités offrir à l'étudiant "Grande Région" ?

1d. Attractivité des doctorats en co-tutelle en Grande Région :

- Quelles facilités offertes / à offrir au doctorant "Grande Région" ?
- Reconnaissance de la formation acquise ailleurs ? Partielle avec cours passerelles ?
- Formation doctorale commune ?

1e. Quelles impossibilités à la co-diplomation connaît l'institution en pratique ? Absence de reconnaissance de cursus préalable ? Législation nationale/régionale ? Exigences internes à l'institution ?

1f. Attractivité de la mobilité des enseignants en Grande Région :

- Echanges ou missions individuelles ?
- Quelles incitants à la mobilité organisée des enseignants ? Quelle reconnaissance ?
- Comment intensifier les échanges ? Publier l'offre / la demande ?
- Sous quelle forme faire les échanges : e-learning ? Video-conference ?

1g. Quelle publicité fait l'institution pour les cursus conjoints actuels ou autres activités / initiatives communes ?

THEME 2 - Développement de capacités transversales ("generic" ou "soft" skills)

Capacités transversales : acquis transférables autres que disciplinaires renforçant l'employabilité

2a. Quelles sont les capacités transversales que l'institution **propose** dans les cursus ?

2b. L'acquisition des capacités transversales dans les cursus fait-elle partie d'une **démarche volontariste dictée par la politique institutionnelle** ? Quels moyens y sont consacrés ?

2c. Pour gagner en **attractivité** et en **employabilité**, en profitant de la **diversité**, quelles capacités transversales l'institution estime-elle utile de développer en **priorité** dans le cadre de la Grande Région ?

2d. Sous **quelle forme** le développement de ces capacités transférables **en commun** est-il préférable pour rencontrer les objectifs d'internationalisation et d'attractivité ?

- formations internationales, en un endroit commun, éventuellement résidentielles
- formations locales avec échange de formateurs
- formation en ligne, avec tutorat international
- formation tout au long de la vie, avec ou sans certification

2e. Pour quel **public cible** ? Master, doctorat, formation des adultes ? Public mixte (en âge, en culture, en langue, en spécialité) ?

THEME 3 - Innovation et valorisation des résultats de la recherche

3a. L'institution est-elle organisée pour **valoriser elle-même les résultats de la recherche**, soit via des dépôts de brevets, soit par la création de spin-off ? Si non, recourt-elle aux services d'une autre université ou d'une société extérieure ?

3b. Dans le cadre de collaborations de recherche, des **modèles d'accords de partenariat** seraient-ils utiles / porteurs ?

3c. L'institution est-elle prête à considérer un chercheur visiteur de la Grande Région comme un chercheur local en ce qui concerne la **propriété intellectuelle** des résultats, lors d'un séjour doctoral ou post-doctoral ?

THEME 4 - Partage d'infrastructures

4a. Quelles capacités/infrastructures l'institution est-elle **disposée à ouvrir** aux autres établissements de la Grande Région ?

- technologiques
- pédagogiques
- de service aux entreprises

4b. De quelles infrastructures d'une autre institution l'institution souhaiterait-elle éventuellement profiter ?

4c. Ces mises à disposition devraient-elles être négociées / organisées entre partenaires au sein de la Grande Région ?

5 – Gouvernance et Qualité

5a. Une réflexion commune sur la **gouvernance** dans les institutions de la Grande Région serait-elle intéressante / utile ? A quel niveau ?

5b. La **qualité** des parcours de formation internationaux est-elle évaluée par l'institution ? Que pense-t-elle d'une réflexion commune à ce sujet ?

6 – Commentaires, remarques, suggestions éventuels

Annexe 3 – Liste des IES de la Grande Région

* IES visitée

Lorraine

Ecole Nationale d'Application des Cadres Territoriaux (ENACT) de Nancy	http://www.enact-nancy.cnfpt.fr/
Ecole Nationale d'Ingénieurs Metz	http://www.enim.fr
* Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts	http://www.engref.fr/nancy.htm
Ecole Nationale Supérieure d'Art de Nancy (ENSA)	http://www.ensa-nancy.fr/enba
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (CER ENSAM)	http://www.metz-ensam.fr
* Groupe ICN Ecole de Management	http://www.icn-nancy.com
* Institut National Polytechnique de Lorraine	http://www.inpl-nancy.fr
Institut Régional d'Administration Metz	http://www.ira-metz.fr
Institut Universitaire de Formations des Maîtres (IUFM) de Lorraine	http://www.lorraine.iufm.fr
* Université de Metz	http://www.univ-metz.fr
* Université Henri Poincaré - Science, Technologie, Santé, Nancy	http://www.uhp-nancy.fr/
* Université Nancy 2	http://www.univ-nancy2.fr

Luxembourg

Lycée Technique des Arts et Métiers	http://www.ltam.lu
Lycée Technique Ecole de Commerce et de Gestion	http://www.ltecglu
Lycée technique pour professions éducatives et sociales	http://www.ltpes.lu
* Université du Luxembourg	http://www.uni.lu

Région wallonne - Communauté Française - Communauté germanophone

Académie des Beaux-Arts de la Ville de Tournai	http://www.academietournai.be
Académie Royale des Beaux Arts de Bruxelles	http://www.arba-esa.be/
* Autonome Hochschule in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens	http://www.ahs-dg.be
Conservatoire Royal de Mons	http://www.conservatoire-mons.be
Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles	http://www.conservatoire.be
Conservatoire Royal de Musique de Liège	http://www.crlg.be/
Ecole Nationale Supérieure des Arts visuels de la Cambre	http://www.lacambre.be
Ecole Royale Militaire	http://www.rma.ac.be
Ecole Supérieure des Arts du Cirque	http://www.esac.be
Ecole Supérieure des Arts Institut Saint-Luc	http://www.st-luc-tournai.be/
Ecole Supérieure des Arts Plastiques et Visuels de la Communauté française	http://www.esapv.be
Ecole Supérieure des Arts Saint-Luc Liège	http://www.saintluc-liege.be
Etablissement Communal d'Enseignement supérieur artistique "Le 75"	http://www.le75.be
Faculté Polytechnique de Mons	http://www.fpms.ac.be
Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux	http://www.fsagx.ac.be
Facultés Universitaires Catholiques de Mons	http://www.fucam.ac.be
Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur	http://www.fundp.ac.be
Facultés Universitaires St. Louis	http://www.fusl.ac.be
Haute Ecole Albert Jacquard	http://www.he-jacquard.be/
Haute Ecole Catholique Charleroi – Europe	http://www.hece.be
Haute Ecole Catholique du Luxembourg Blaise Pascal	http://www.hebp.be/
Haute Ecole Charlemagne	http://www.hecharlemagne.be
Haute Ecole d'Enseignement Supérieur de Namur	http://www.iesn.be/
Haute Ecole de Bruxelles (HEB)	http://www.heb.be
* Haute Ecole de la Communauté Française "Robert Schuman"	http://www.hers.be
Haute Ecole de la Communauté Française du Hainaut	http://www.hecfh.be/
Haute Ecole de la Communauté Française Paul-Henri Spaak	http://www.he-spaak.be/
Haute Ecole de la Province de Liège André Vésale	http://www.prov-liege.be/epl/sup/p24.php
Haute Ecole de la Province de Liège Léon-Eli Troclet	http://www.prov-liege.be/epl/sup/p22.php
Haute Ecole de la Province de Liège Rennequin Sualem	http://www.prov-liege.be/epl/sup/p23.php
Haute Ecole de la Ville de Liège	http://www.hel.be
Haute Ecole "EPHEC" (HEEPH)	http://www.ephec.be
Haute Ecole Francisco Ferrer de la Ville de Bruxelles	http://www.brunette.brucity.be/

Région wallonne - Communauté Française - Communauté germanophone (suite)

Haute Ecole Galilée (HEGAL)	http://www.galilee.be
Haute Ecole "Groupe ICHEC - ISC Saint Louis - ISFSC"	http://www.ichec.be
Haute Ecole ISELL	http://www.isell.be
Haute Ecole Leonard de Vinci	http://www.vinci.be
Haute Ecole Libre de Bruxelles Ilya Prigogine	http://www.helb-prigogine.be
Haute Ecole Libre du Hainaut Occidental	http://www.helho.be/
Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELdB)	http://www.heldb.be
Haute Ecole Mosane d'Enseignement Supérieur	http://www.hemes.be
Haute Ecole Namuroise Catholique	http://www.henac.be/
Haute Ecole Provinciale de Charleroi - Université du Travail	http://www.hepcut.be
Haute Ecole Provinciale du Hainaut Occidental	http://www.hepho.be/
Haute Ecole Provinciale Mons-Borinage-Centre	http://www.hepmbc.be/
Haute Ecole Roi Baudouin	http://www.herb.be/
Institut des Arts de Diffusion (IAD)	http://www.iad-arts.be
Institut libre des Arts plastiques - Ecole de Recherche Graphique - "ERG"	http://www.erg.be
Institut National Supérieur des Arts du Spectacle et Techniques de Diffusion (INSAS)	http://www.insas.be
Institut Saint-Laurent d'Enseignement Supérieur de Promotion sociale	http://www.isl.be
Institut Saint-Luc - Bruxelles	http://www.stluc-bruxelles.be
Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté française "La Cambre"	http://www.lacambre-archi.be/
Institut Supérieur d'Architecture Saint Luc Bruxelles	http://www.st-luc-brussels-archi.be/
Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie	http://www.saint-luc.org
Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie (IMEP)	http://www.imep.be/
Intercommunale d'Enseignement Supérieur d'Architecture	
* - Liège - Institut Lambert Lombard	http://www.archi-lombard.ulg.ac.be/
- Bruxelles - Institut Victor Horta	http://horta.ulb.ac.be/
- Mons - Institut d'Architecture de Mons	http://isa-mons.umh.ac.be
* Université Catholique de Louvain	http://www.ucl.ac.be
* Université de Liège	http://www.ulg.ac.be
Université de Mons-Hainaut	http://www.umh.ac.be
* Université Libre de Bruxelles	http://www.ulb.ac.be

Rhénanie-Palatinat

Deutsche Hochschule für Verwaltungswissenschaften Speyer	http://www.dhv-speyer.de
Evangelische Fachhochschule für Sozialwesen Ludwigshafen	http://www.efhlu.de
Fachhochschule Bingen	http://www.fh-bingen.de
Fachhochschule für Finanzen Edenkoben	http://www.fachhochschule-edenkoben.de
Fachhochschule für öffentliche Verwaltung Mayen	http://www.fhoev-mayen.de
Fachhochschule Kaiserslautern	http://www.fh-kl.de
Fachhochschule Koblenz	http://www.fh-koblenz.de
Fachhochschule Ludwigshafen am Rhein - Hochschule für Wirtschaft	http://www.fh-ludwigshafen.de
Fachhochschule Mainz	http://www.fh-mainz.de
Fachhochschule Trier	http://www.fh-trier.de
Fachhochschule Worms	http://www.fh-worms.de
Johannes Gutenberg-Universität Mainz	http://www.uni-mainz.de
Katholische Fachhochschule Mainz	http://www.kfh-mainz.de
* Technische Universität Kaiserslautern	http://www.uni-kl.de
Theologische Fakultät Trier	http://www.uni-trier.de/uni/theo
* Universität Trier	http://www.uni-trier.de
Universität von Koblenz-Landau	http://www.uni-koblenz-landau.de
Wissenschaftliche Hochschule für Unternehmensführung (WHU)	http://www.whu-koblenz.de
Zentralstelle für Fernstudien an Fachhochschulen	http://www.zfh.de

Sarre

* Deutsch-Französische Hochschule	http://www.dfh-ufa.org/
* Fachhochschule für Verwaltung des Saarlandes	http://www.saarland.de/fhsv.htm
Hochschule der Bildenden Künste Saar (HBK Saar)	http://www.hbks.uni-sb.de
Hochschule des Saarlandes für Musik und Theater (HMT)	http://www.hfm.saarland.de
Hochschule für Technik und Wirtschaft (HTW)	http://www.htw-saarland.de/
Katholische Hochschule für Soziale Arbeit	http://www.khsa.de/
* Universität des Saarlandes	http://www.uni-saarland.de
Fachhochschule der Deutschen Bundesbank Hachenburg	http://www.fh-bundesbank.de

Annexe 4 – Synthèse des entretiens

Mise en oeuvre des priorités relatives à la coopération interuniversitaire
approuvées lors du IXe sommet des Exécutifs de la Grande Région

Synthèse des entretiens

Institutions rencontrées

0a. Institution (nom, adresse, personnes(s) de contact)

Universités

1. *Fédération Nancy-Université : Nancy 1, Nancy 2, INPL*
2. *Université de la Sarre (UdS)*
3. *Université Paul Verlaine de Metz (UPV)*
4. *Université du Luxembourg (UL)*
5. *Université de Trèves*
6. *Université technique de Kaiserslautern (TUK)*
7. *Académie Wallonie-Bruxelles : Université Libre de Bruxelles (ULB)*
8. *Académie Louvain : Université Catholique de Louvain (UCL)*
9. *Académie Wallonie-Europe : Université de Liège (ULg)*

Hautes écoles

10. *Ecole supérieure d'Administration de la Sarre (Saarbrücken)*
11. *Groupe ICN Ecole de Management (Nancy)*
12. *Haute Ecole Robert Schuman (Arlon).*
13. *Institut Supérieur d'Architecture Lambert Lombard (Liège)*
14. *Haute Ecole autonome de la communauté germanophone (Eupen)*
15. *Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts (Nancy)*

Autres

16. *Université Franco-Allemande (Saarbrücken)*

0b. Comment l'institution a-t-elle mis en place la réforme de Bologne ?

- *Structure en 3-5-8 & ECTS très bien généralisé en GR*
- *Mise en œuvre différente suivant les régions : directe ou petit à petit, institutionnelle ou suivant des règles nationales*
- *Accréditation et démarche qualité beaucoup plus formalisée côté allemand (HochschulRektorenKonferenz).*
- *Système à adapter pour les études longues (médecine, droit, VT)*

THEME 1 - Complémentarité des formations, co-diplomation, mobilité

1a. Dans quelles filières de formation l'institution juge-t-elle possible/opportun d'accueillir davantage d'étudiants étrangers en nombre significatif ?

- (3) *management, sciences de gestion*
- (3) *langues (germaniques, slaves, chinois)*
- (2) *sciences appliquées (mécanique, métallurgie, électro-technique)*
- (2) *sciences (nanosciences, biotechnologie)*
- (2) *sciences de l'environnement*
- (2) *informatique*
- (2) *mathématiques*
- (3) *sciences humaines et/ou sociales (sociologie, psychologie, études européennes)*

1b. Peut-elle ouvrir en particulier au public transfrontalier des parcours qui lui sont soit particulièrement **originaux / intéressants** soit des parcours **qui n'atteindrait une masse critique** que grâce à la collaboration ?

- *la plupart des IES n'identifient pas de filière en péril ou ne voient pas en quoi la Grande Région peut apporter de solution*
- (3) *choisir la complémentarité pour combler les lacunes*
- (3) *choisir la collaboration pour atteindre la masse critique, notamment dans les sciences exactes qui souffrent d'une baisse de fréquentation*
- (2) *sciences politiques, droit international, instituts juridiques européens*
- *Langues (germaniques et romanes)*
- *géologie*

1c. Attractivité des Masters de la Grande Région :

- Passage possible d'une IES à l'autre ? Université vers Université ? Haute Ecole vers Université ?
 - (4) *sans problème*
 - (4) *possible sur dossier*
 - (3) *réticence vis-à-vis des hautes écoles, Fachhochschulen et IUT*
 - (2) *dépend de la volonté institutionnelle*
 - (2) *nécessite des conventions entre IES au préalable*
 - (2) *difficile, à cause de numerus clausus ou d'examen d'entrée*
 - *NB : Les Länder allemands envisagent la possibilité de mettre en place des numerus clausus pour limiter l'entrée en master, vu la croissance du nombre de bacheliers. Ces dispositions ne sont pas encore en vigueur en Sarre et Rhénanie Palatinat*
- Validation pleine du cursus de bachelier et accès direct au master ?
 - *Communauté française : distinction Bachelier de spécialisation et Bachelier de transition. Pour les premiers, les passerelles sont généralement exigées par décret*

- Si mise à niveau nécessaire : cours passerelle ? Allongement de cursus ? Quelle validation ? Quelle organisation commune ? Quelle contribution des IES (mobilité des enseignants, e-learning) ?
 - (7) *pas d'allongement, pas de cours prévu*
 - (2) *pas de cours, mais semestre ou année préalable*
 - (2) *passerelle intégrée dans les cursus de master (15 crédits de remplacement pour mise à niveau)*
- Erasmus : utilisé pour la préparation linguistique ou pour la mobilité de co-diplomation ?
 - (4) *tendance à la mobilité obligatoire*
 - (3) *importance du "learning agreement", avec reconnaissance des crédits*
 - (2) *Erasmus utilisé comme outil de mobilité et de co-diplomation*
 - (3) *Erasmus utilisé comme outil de mobilité et non de co-diplomation*
 - (2) *Erasmus utilisé comme outil de co-diplomation*
- Quelles autres facilités offrir à l'étudiant "Grande Région" ?
 - (6) *reconnaissance des crédits acquis*
 - (5) *soutien logistique (logement, transport, accueil, cours de langue)*
 - (4) *visibilité de l'offre*
 - (3) *soutien financier (ex. bourses Erasmus)*
 - (3) *simplification administrative*

1d. Attractivité des doctorats en co-tutelle en Grande Région :

- Quelles facilités offertes / à offrir au doctorant "Grande Région" ?
 - (4) *Promotion et renforcement des co-tutelles*
 - (2) *les mêmes facilités qu'aux étudiants*
 - (2) *soutien financier de la mobilité*
 - *soutien logistique (logement, transport, accueil, cours de langue)*
 - *organisation et soutien des écoles doctorales*
 - *Visibilité de l'offre*
 - *accès aux infrastructures de recherche*
- Reconnaissance de la formation acquise ailleurs ? Partielle avec cours passerelles ?
 - *possible sur dossier*
 - *la formule de certificat de formation doctorale pour 60 crédits de la Communauté française est originale*
- Formation doctorale commune ?
 - (4) *avis favorable*
 - *via / intégré à un collège doctoral transfrontalier*

1e. Quelles impossibilités à la co-diplomation connaît l'institution en pratique ? Absence de reconnaissance de cursus préalable ? Législation nationale/régionale? Exigences internes à l'institution ?

- (10) *aucune*
- *impossibilité légale de co-diplomation entre universités et hautes écoles en Communauté française de Belgique*

1f. Attractivité de la mobilité des enseignants en Grande Région :

- Echanges ou missions individuelles ?
 - (6) *échanges*
 - (6) *initiatives individuelles*
- Quelles incitants à la mobilité organisée des enseignants ? Quelle reconnaissance ?
 - (7) *peu de reconnaissance et d'incitant institutionnel*
 - (5) *soutien logistique (logement, guidance, accueil)*
 - (5) *soutien financier*
 - (2) *titre honorifique*
- Comment intensifier les échanges ? Publier l'offre / la demande ?
 - (5) *sensibiliser les enseignants*
 - (4) *utiliser les réseaux d'administrations*
 - (3) *publier l'offre et la demande*
 - *résoudre le problème de la disponibilité -> nécessité de mobilité courte, groupement des enseignements, "mini-chaïres", périodes bloquées*
 - *coupler à des séjours sabbatiques*
- Sous quelle forme faire les échanges : e-learning ? Video-conference ?
 - (5) *présentiel préféré*
 - (3) *compléter le présentiel par l'e-learning*
 - (3) *compléter avec la vidéo-conférence*
 - *propositions de : mobilité courte, groupement des enseignements, "mini-chaïres", périodes bloquées, universités d'été*

1g. Quelle publicité fait l'institution pour les cursus conjoints actuels ou autres activités / initiatives communes ?

- *peu d'actions communes organisées*
- *initiatives individuelles :*
 - (3) *sur sites web des institutions*
 - (3) *services de promotion des institutions*
 - (3) *actions spécifiques destinées aux étudiants du secondaire*
 - (1) *info-bus*
 - (4) *promotion via salons nationaux/régionaux*
- *suggestion de participation commune à des salons, des foires / harmonisation des présentations sur les sites web locaux*

THEME 2 - Développement de capacités transversales ("generic" ou "soft" skills)

Capacités transversales : acquis transférables autres que disciplinaires renforçant l'employabilité

2a. Quelles sont les capacités transversales (CT) que l'institution **propose** dans les cursus ?

Même si les IES sont conscientes de l'intérêt de développer ces compétences dans les cursus, leur intégration n'y est généralement qu'indirecte, sauf en Allemagne (cfr. infra). Les capacités transversales intégrées dans les cursus citées sont :

- *langues*
- *informatique*
- *travail en groupe*
- *recherche bibliographique*
- *communication orale*
- *communication scientifique*
- *sensibilisation à l'entrepreneuriat*
- *stage en entreprise*

2b. L'acquisition des capacités transversales dans les cursus fait-elle partie d'une **démarche volontariste dictée par la politique institutionnelle** ? Quels moyens y sont consacrés ?

- *pour le Bachelier : CT prises en compte dans les cursus en Allemagne et au GD Luxembourg ; non spécifiquement définies ou reconnues en France et en Communauté française de Belgique*
- *pour le Master : la plupart des IES proposent l'acquisition des CT en échange de quelques crédits*
- *pour le doctorat : parfois volonté de l'intégrer dans la formation doctorale – rarement décrites comme telles*

2c. Pour gagner en **attractivité** et en **employabilité**, en profitant de la **diversité**, quelles capacités transversales l'institution estime-t-elle utile de développer en **priorité** dans le cadre de la Grande Région ?

- *(7) langues*
- *(4) formation interculturelle, interrégionale, géopolitique transfrontalière*
- *gestion et direction d'équipe*
- *expression orale et écrite*
- *normes et certification, Assurance Qualité*
- *droit, droit des sociétés, législation sociale (perspective transfrontalière)*

2d. Sous **quelle forme** le développement de ces capacités transférables **en commun** est-il préférable pour rencontrer les objectifs d'internationalisation et d'attractivité ?

- formations internationales, en un endroit commun, éventuellement résidentielles
 - *(4) université d'été, workshop*
 - *via centre de formation transfrontalier*
 - *sur plusieurs sites, avec spécialisation*
 - *week-end interculturel Grande Région*
- formations locales avec échange de formateurs
 - *(5) favorable*

- formation en ligne, avec tutorat international
 - (6) *non pertinent*
 - (4) *favorable*
- formation tout au long de la vie, avec ou sans certification
 - *au niveau des IES*
 - *en dehors des IES*
 - *en collaboration avec des partenaires externes*

2e. Pour quel **public cible** ? Master, doctorat, formation des adultes ? Public mixte (en âge, en culture, en langue, en spécialité) ?

- (10) *dans les cursus, public mixte*
- (3) *dans les cursus, public homogène (niveau, discipline)*
- (2) *via formation continue*
- *hors cursus, public mixte*

THEME 3 - Innovation et valorisation des résultats de la recherche

3a. L'institution est-elle organisée pour **valoriser elle-même les résultats de la recherche**, soit via des dépôts de brevets, soit par la création de spin-off ? Si non, recourt-elle aux services d'une autre université ou d'une société extérieure ?

- (3) *en dehors de l'institution, en recourant à des bureaux spécialisés*
- (6) *pas concerné*
- *mise en réseau d'offices de transfert de technologie (TTO)*

3b. Dans le cadre de collaborations de recherche, des **modèles d'accords de partenariat** seraient-ils utiles / porteurs ?

- (7) *oui*
- (5) *non*

3c. L'institution est-elle prête à considérer un chercheur visiteur de la Grande Région comme un chercheur local en ce qui concerne **la propriété intellectuelle** des résultats, lors d'un séjour doctoral ou post-doctoral ?

- (5) *oui*
- (3) *non*

THEME 4 - Partage d'infrastructures

4a. Quelles capacités/infrastructures l'institution est-elle **disposée à ouvrir** aux autres établissements de la Grande Région ?

- technologiques
 - *cyclotron*
 - *laboratoires (matériaux, nanotechnologies, biotechnologies, génomique, ...)*
 - *imagerie médicale*
- pédagogiques
 - *(17) bibliothèques*
 - *(2) salle de marché*
 - *plateforme e-learning*
- de service aux entreprises
 - *laboratoire d'essai automobile*
 - *bassin de carène*
 - *centres de recherche industrielle*

4b. De quelles infrastructures d'une autre institution l'institution souhaiterait-elle éventuellement profiter ?

- *non informés des possibilités*
- *bibliothèques*
- *plateformes e-learning*
- *bases de données cartographiques*

4c. Ces mises à disposition devraient-elles être négociées / organisées entre partenaires au sein de la Grande Région ?

- *(10) oui. Une convention préalable est nécessaire*

THEME 5 - Gouvernance et Qualité

5a. Une réflexion commune sur la **gouvernance** dans les institutions de la Grande Région serait-elle intéressante / utile ? A quel niveau ?

- *(6) oui au niveau des administrations (directions, enseignement, recherche)*
- *(3) oui au niveau des services de relations internationales*
- *(2) oui au niveau des TTO (interfaces université-entreprises)*
- *(4) besoin de concertation accrue entre IES dans une structure ad hoc (ouverture de la Charte de la Grande Région regroupant seulement 13 IES)*
- *non*

5b. La **qualité** des parcours de formation internationaux est-elle évaluée par l'institution ? Que pense-t-elle d'une réflexion commune à ce sujet ?

- *les agences d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur ne se préoccupent pas des cursus communs (modularisation, spécialisation, cours intégrés)*
- *intérêt pour un label qualité Grande Région (socle commun de qualité)*
- *s'intéresser à la qualité des échanges Erasmus*

Annexe 5 – Financements européens disponibles

Cette annexe se veut faire la synthèse, pour les non spécialistes, des mesures des programmes européens disponibles auxquelles les pistes d'action en matière de coopération universitaire pourraient recourir pour un financement.

I. POGR - Programme Opérationnel Grande Région – FEDER-INTERREG IV 2007-2013

http://www.wbri.be/cqi/objects3/objects/media/0/1/3/1/2/0131259_media/media0131259_media_1.doc

Afin de renforcer la cohésion du territoire de l'Union européenne et de réduire les écarts entre les niveaux de vie des peuples et des régions, une nouvelle politique régionale (dite "de cohésion") est entrée en vigueur le 1er janvier 2007. Cette politique concentre son action sur la promotion d'une croissance durable, de la compétitivité et de l'emploi. La Grande Région est visée par l'objectif de coopération territoriale européenne, dit "Objectif 3".

Un "Programme Opérationnel Grande Région" a été spécialement mis en place pour l'ensemble des acteurs de la Grande Région. Il a été évalué ex-ante à la demande du Ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire Luxembourgeois⁸. La contribution communautaire prévue est de 106 Mio€, à laquelle s'ajoute en proportion égale la participation financière nationale. La Région wallonne est désignée en qualité d'Autorité de gestion du Programme à titre transitoire.

Les thématiques soutenues qui peuvent concerner la coopération universitaire sont :

1. L'économie (43,53% du budget)

Objectif : Accroître et promouvoir la compétitivité de l'économie interrégionale, soutenir l'innovation et favoriser le développement de l'emploi.

Mesure 1.1. Soutien à l'innovation

- a. Soutien à la coopération entre pôles d'excellence, de compétitivité, centres de recherche, universités, hautes écoles et tissu économique
- b. Soutien au développement de spin-offs
- c. Soutien aux projets transfrontaliers d'innovation et de R&D (réseaux d'experts)
- d. Soutien aux transferts de compétences et de technologies en faveur des PME
- e. Mise en réseau et utilisation commune de capacités de recherche

Mesure 1.2. Développement tissu économique

- c. Mise en réseau des clusters

Mesure 1.4. Développement de l'emploi dans un contexte transfrontalier

- a. Soutien et encouragement à la mobilité professionnelle et géographique
- d. Actions communes en matière de formation (adaptation aux besoins du marché)
- e. Mise en réseau d'informations sur l'offre et/ou la demande d'emploi

⁸ <http://www.mi.etat.lu/MAT/Interreg/Files%20Interreg%20IV/Evaluation%20exante%20Grande%20R%20E9gion.pdf>

2. L'Espace (25,21% du budget)

Objectif : Promouvoir un développement territorial durable, renforcer l'attractivité des territoires et la protection de l'environnement, améliorer le fonctionnement de transports internes à la Grande Région, développer un système de transport performant pour la relier aux axes majeurs européens

Mesure 2.2. Amélioration de la mobilité dans la Grande Région

- a. Mise en réseau de l'offre en s'appuyant sur les TIC
- b. Amélioration des dessertes locales transfrontalières

3. Les Hommes (25,26% du budget)

Objectifs : Développer l'acquisition et la diffusion des connaissances, valoriser les ressources culturelles et consolider la cohésion sociale

Mesure 3.1. Education et formation

- b. Développement de liens entre l'école et le monde professionnel
- c. Soutien aux actions visant à développer, tout au long de la vie une connaissance de la langue et de la culture du voisin
- d. Soutien aux échanges de savoir-faire et d'expériences entre organismes de formation

Mesure 3.2. Coopération dans l'enseignement supérieur

- a. Développement des échanges et transfert d'expériences ainsi que de l'utilisation commune des moyens et équipements pour faciliter le travail en réseau des universités, établissements d'enseignement supérieur, centres et laboratoires, publics ou parapublics de recherche
- b. Soutien à l'élaboration de projets d'Ecoles doctorales et d'enseignements communs
- c. Développement de l'offre de formation et de cursus communs
- d. Incitation à la mobilité des étudiants, enseignants et chercheurs par le soutien des échanges et des stages
- e. Soutien à des projets d'université à distance et d'apprentissage en ligne

Mesure 3.3. Coopération dans le domaine de la santé

- d. Réalisation et diffusion d'un inventaire transfrontalier des infrastructures, des services de santé et d'autres données nécessaires à la coopération

Mesure 3.5. Promotion et valorisation de la culture et coopération des médias

- a. Valorisation du patrimoine culturel dans toute sa diversité et ses expressions
- b. Développement et consolidation de réseaux transfrontaliers culturels
- c. Coopération, mise en réseau et échange dans le secteur du sport en tant que vecteur culturel

II. LLP - Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie - 2007-2013

http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/call/part1_fr.pdf

L'objectif de ce programme d'action est de développer et de renforcer les échanges, la coopération et la mobilité afin que les systèmes européens d'éducation et de formation deviennent une référence de qualité mondiale conformément à la stratégie de Lisbonne.

Dans le cadre de la coopération des IES, les programmes pertinents sont :

Erasmus

Le programme Erasmus soutient la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur et renforce la contribution de l'enseignement supérieur et du perfectionnement professionnel au processus d'innovation. Il concerne ainsi l'enseignement supérieur formel quelle que soit la durée du cursus ou diplôme, y compris les études doctorales.

La Charte Universitaire Erasmus établit les principes fondamentaux qui sous-tendent les activités Erasmus, que tout établissement d'enseignement supérieur doit respecter dès lors qu'il participe à Erasmus. Tout établissement d'enseignement supérieur souhaitant participer à Erasmus doit être en possession de cette Charte.

Le programme poursuit des objectifs opérationnels qui devraient s'attacher à améliorer, renforcer et développer la mobilité (y compris sa qualité), le volume de coopération (y compris sa qualité) entre établissements, d'enseignement supérieur et entre ceux-ci et les entreprises, la transparence et la compatibilité des qualifications acquises, les pratiques innovantes et leur transfert entre pays, le développement de contenu, services, pédagogies et pratiques innovants fondés sur les TIC.

Erasmus (point 2 du programme LLP) peut soutenir les actions suivantes :

- 2.1. Mobilité des étudiants (études, formation, stages), du personnel enseignant et des autres membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur
- 2.2. Projets multilatéraux
 - 2.2.1. Projets de développement de programmes d'études (CD)
 - 2.2.2. Projets axés sur la coopération entre l'enseignement supérieur et les entreprises
 - 2.2.3. Projets soutenant le projet de modernisation pour les universités
 - 2.2.4. Projets de campus virtuels
- 2.3. Réseaux thématiques

Leonardo da Vinci

L'apprentissage des langues à vocation professionnelle et l'enseignement intégré d'une matière linguistique en langue étrangère sont des priorités transversales pour tous les projets Leonardo. Le programme (point 3 du programme LLP) soutient en priorité la formation en entreprise à l'étranger. Pour les IES, les actions suivantes peuvent être pertinentes ;

- 3.1. Mobilité des professionnels pour la formation en entreprise à l'étranger (professeurs, diplômés, personnes en formation professionnelle initiale) (études, formation, stages), du personnel enseignant et des autres membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur
- 3.2. Projets multilatéraux de transfert et de développement de l'innovation
 - 3.2.1. Qualité des systèmes et des pratiques d'enseignement et de formation professionnelle
 - 3.2.2. Formation continue des enseignants et des formateurs
 - 3.2.3. Contenu innovant dans le domaine de l'e-learning
 - 3.2.5. Validation des acquis des apprentissages non formels et informels
- 3.3. Réseaux : mêmes priorités que pour les projets multilatéraux

Grundtvig

Le programme Grundtvig concerne toutes les formes d'éducation des adultes, donc la formation continue. Il vise entre autre à :

- aider à fournir aux adultes des parcours pour améliorer leurs connaissances et compétences,
- répondre au défi du vieillissement de la population européenne dans le domaine de l'éducation,
- améliorer la coopération (qualité et volume),
- soutenir l'élaboration de pratiques innovantes et leur transfert entre pays,
- soutenir le développement de contenus, services, pédagogies et pratiques innovants fondés sur les TIC,
- améliorer les approches pédagogiques et la gestion des organisations d'éducation des adultes.

Grundtvig (point 4 du programme LLP) peut soutenir les actions suivantes :

- 4.1. Mobilité et partenariats
- 4.2. Projets multilatéraux
 - 4.2.1. Priorité 1 : Intégration du cadre commun dans les parcours d'apprentissage des adultes apprenants
 - 4.2.2. Priorité 2 : Assurer la qualité de l'éducation des adultes
 - 4.2.4. Priorité 4 : Recherche de liens entre culture et éducation, en promouvant l'interculturalisme
- 4.3. Réseaux thématiques
 - 4.3.1. Priorité 1 : Apprentissage des langues dans l'éducation des adultes

Programme transversal

Ce programme supporte des actions transversales à Comenius, Erasmus, Leonardo, Grundtvig. Il a notamment pour objectif de promouvoir la qualité et la transparence des systèmes d'éducation et de formation des États membres.

Il est structuré en quatre activités clés :

- Activité clé n°1 : Coopération et innovation politiques
- Activité clé n°2 : Promotion de l'apprentissage des langues
- Activité clé n°3 : Développement d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les TIC
- Activité clé n°4 : Diffusion et l'exploitation des résultats d'actions relevant de ce programme ou des programmes antérieurs ainsi que l'échange de bonnes pratiques

L'activité clé n°2 Langues complète les programmes précédents en leur ajoutant un volet spécifique répondant à leurs besoins conjoints d'enseignement et d'apprentissage des langues. Certains projets peuvent s'inscrire dans les lignes

- 2.1 Projets multilatéraux
- 2.2. Réseaux européens

L'activité clé n°3 TIC se polarise sur le potentiel des TIC en tant que catalyseur de l'innovation et de la mutation de la société éducative; il vise en particulier à améliorer l'apprentissage par l'utilisation des TIC. De la même manière, l'activité est découpée en

- 3.1. Projets multilatéraux
- 3.2. Réseaux européens

Programme Jean Monnet

Ce programme est spécifique à la stimulation de l'enseignement, la recherche et la réflexion sur l'intégration européenne. Il peut financer des actions dans ce domaine.

III. FP7 – 7^e Programme cadre européen de Recherche et Développement (2007-2013)

http://cordis.europa.eu/fp7/home_fr.html

Le FP7 est l'outil de cofinancement privilégié des activités de R&D. Son sous-programme PEOPLE (http://cordis.europa.eu/fp7/people/home_fr.html) est basé sur la longue et fructueuse expérience des Actions Marie Curie; il couvre toutes les étapes de la vie professionnelle du chercheur, de la formation initiale de recherche à la formation tout au long de la vie et au développement de carrière. Une attention particulière est portée dans la nouvelle programmation à trois aspects : une meilleure structure, une participation industrielle et une dimension internationale plus forte.

Ce programme est subdivisé en plusieurs actions pouvant financer certaines actions interrégionales proposées :

1. Réseaux de formation initiale des chercheurs (ITN)
2. Formation tout au long de la vie et développement de carrière (bourses individuelles pour chercheurs confirmés)
3. Passerelles et partenariats entre les entreprises et les universités (IAPP)
4. Composante internationale (bourses individuelles IN et OUT)

IV. Culture 2007-2013

http://ec.europa.eu/culture/eac/culture2007/cult_fr.html

Ce programme s'articule autour de trois objectifs "à forte valeur ajoutée européenne" :

- mobilité transnationale de tous ceux qui travaillent dans le secteur culturel dans l'Union européenne ;
- circulation transnationale des œuvres d'art et des produits culturels et artistiques ;
- dialogue interculturel.